

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025
Délibération n°2025/01

Date de la convocation :
30 janvier 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq,
Le vingt-huit février,

Date d'affichage :
30 janvier 2025

A Quatorze heures le 28 février 2025, les membres du Comité Syndical du PETER Ternois – 7 Vallées se sont réunis en séance publique, au Pôle De Vie Communal, 8, route de Saint Pol, 62130 Croisette, après convocation légale du trente janvier deux mille vingt-cinq sous la Présidence de Monsieur BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :
M CARPENTIER Yves, M EVRARD Michel, M PRINGARBE Steve, Mme QUENEHEN Isabelle, Mme SERGENT Jeannie, M THERET Benoît, M BOCQUILLON Sébastien, M GALLET Willy, M HOGUET Benoît, M MAAS Franck, M MONTEL Damien, M OLIVIER André, M BEAUCAMP Bertrand, M THERET Jean François.

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIN Etienne

La séance ouverte, le Président expose aux membres du Comité Syndical que conformément au Code général des collectivités territoriales, un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir.

Nombre de membres :
En Exercice : 36
Présents : 22
De Votants : 22

Présentation du périmètre du PETER :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Ternois 7 Vallées a été créé le 8 juin 2017 à l'initiative des deux Communautés de communes du Ternois et des 7 Vallées. Il couvre le périmètre des 103 communes de la Communauté de communes du Ternois et des 66 communes de la Communauté de communes des 7 Vallées, soit un ensemble de 169 communes. Situé au cœur du Département du Pas-de-Calais, le territoire du PETER Ternois 7 Vallées est large de 1 130 km² de surface, réunissant 66 913 habitants (au 1^{er} janvier 2021) pour une densité en moyenne de 60 habitants/km².

Objet de la délibération :
Débat d'Orientations
budgétaires et
Rapport
d'Orientations
budgétaires

Les missions :

Conformément à ses statuts, le PETER Ternois 7 Vallées a pour objet :

- D'élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, environnemental, culturel et social et les actions en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, de promotion de la transition énergétique et écologique, et toutes autres actions d'intérêt territorial.
- De fédérer et coordonner des actions et projets impactant l'aménagement

de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire. mettre en cohérence, accompagner et soutenir les actions et projets auprès des partenaires extérieurs.

- De mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale du territoire : élaborer, assurer le suivi, les révisions/modifications du document en cohérence avec les évolutions réglementaires et les enjeux de développement.
- De conduire la coordination des politiques d'aménagement, de développement économique et commercial, de promotion de la transition énergétique et écologique et de développement touristique.
- Être un cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (Leader...).
- Porter en tant que maître d'ouvrage des actions dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire.

Bilan des actions réalisées :

Les actions réalisées au sein du PETR s'établissent comme suit :

- Sur le volet transition écologique : l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire à l'échelle du PETR a été adoptée en février 2022. Ce document de planification propose 32 actions qui répondent aux principaux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux du territoire. La mise en place d'un cadastre solaire est une action concrète réalisée en fonction des objectifs du PCAET.
- Sur le volet Mobilité : Au sein du PETR, une démarche de mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié couplé à un Schéma Directeur des Modes Actifs a été engagée en 2021. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la prise de compétences « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) par les deux Communautés de communes. L'élaboration du PMS se poursuit à l'échelle de chaque EPCI.
- Sur le volet Planification territoriale : l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prescrit en juin 2021, sur le périmètre Ternois 7 Vallées, intégrant la révision du SCoT du Pays du Ternois.
- Sur le volet Habitat : Dans le prolongement des premières Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Hesdinois et du Ternois en 2017, le PETR a coordonné la réalisation d'un diagnostic préalable de l'habitat et d'une étude pré-opérationnelle définissant des orientations communes pour les deux territoires. Ces orientations concernent l'amélioration du confort des logements, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et / ou handicapées (maintien à domicile), la résorption de l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé, l'augmentation et la diversification de l'offre en logements locatifs abordables et le soutien à l'artisanat local. Les deux EPCI ont contractualisé avec un opérateur pour la mise en œuvre du marché de suivi-animation des OPAH. Des objectifs quantitatifs spécifiques sont, ainsi, définis pour chaque territoire sur la période 2019-2024. Des conventions ont été conclues entre chaque EPCI, l'Etat (DDTM) et l'ANAH, définissant des objectifs chiffrés de rénovation de logements à atteindre.

- L'animation du programme LEADER pour le développement rural du territoire.

Le PETR dispose d'une ingénierie au service des EPCI, communes et acteurs du territoire. Pour rappel, la composition de l'équipe en 2024 :

- Aurélie DAVAINÉ, Assistante et Gestionnaire LEADER
- Claire JEDRZEJCZAK, Animatrice LEADER

L'élaboration du SCoT pour 2024 :

Le SCoT reste la compétence principale dédiée au PETR. Prescrit en Conseil syndical du 24 juin 2021, le SCoT Ternois 7 Vallées, intègre la révision du SCoT du Pays du Ternois approuvé en 2016. En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et dans la poursuite de la rédaction des pièces composantes du SCoT, l'année 2024 a été consacrée à la co-construction du Document D'Orientations et D'Objectifs (DOO). Travaillé de concert avec les élus des commissions thématiques, le DOO fixe un cadre stratégique dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). C'est la traduction réglementaire du SCoT. Il se décline en 4 grands axes identiques au PAS, avec 13 orientations, 65 objectifs, 238 prescriptions et 193 recommandations.

A l'issue de la phase de co-construction du DOO au sein des commissions, il a été présenté et pré-validé en bureau syndical du 28 novembre 2024 afin d'être présenté en Conférence des maires du PETR en date du 13 décembre 2024.

Perspectives 2025 :

Les missions du PETR pour l'année 2025 seront principalement consacrées à la finalisation du SCoT Ternois 7 Vallées et à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

- En ce qui concerne le SCoT, le premier trimestre de l'année est dédié à l'écriture des documents annexes, l'organisation de réunions citoyennes et la tenue d'une exposition explicative, conformément à la délibération de prescription. Le deuxième semestre consistera à finaliser toutes les pièces du SCoT pour l'arrêt-projet, prévu au mois d'avril. Il s'en suivra la consultation des Personnes Publiques Associées et des Personnes publiques consultées pour une durée de trois mois. A l'issue de la consultation PPA et PPC, l'enquête publique se déroulera au cours du mois de septembre pour une durée d'un mois. Le commissaire enquêteur rendra son rapport un mois après la date de la clôture de l'enquête. A ce stade, le SCoT entrera dans une phase de réécriture pour une intégration des remarques issues de la consultation des Personnes publiques ainsi que de l'enquête publique.
- Pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET, elle se réalise en interne. Une équipe technique autour des techniciens de la Communauté de Communes du Ternois et des 7 Vallées a été formée, avec en appui un technicien énergie de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. La durée de la mission est estimée à 9 mois structurée comme suit :
 - Mission 1** : Analyse bibliographique des documents de la Communauté de Commune du Ternois et de la Communauté de Communes des 7 Vallées (février 2025-mai 2025)
 - Mission 2** : Bilan du plan d'actions et réactualisation (février 2025- août 2025)
 - Mission 3** : Fourniture du rapport final (juin 2025-septembre 2025)

Recettes

La participation financière des EPCI constituant le fonctionnement permettront de financer les charges de fonctionnement. Le PETR sollicitera, par ailleurs, les différentes subventions mobilisables auprès des partenaires financiers, pour la concrétisation de ses projets.

Engagements pluriannuels envisagés :

Le PETR Ternois 7 Vallées poursuivra en 2025 et pour les années suivantes les actions engagées dans le cadre de ses politiques, notamment au titre de la mise en œuvre de la compétence SCOT. La mise en œuvre opérationnelle totale ou partielle des dynamiques et programmes initiés par le PETR, (PMS/SDMA, Clim'Agri et PAT) seront désormais pilotés par les 2 EPCI. Ces dernières auront le libre choix d'en définir les priorités et modalités de mise en œuvre sur le plan financier et technique, tout en préservant les engagements initiaux pris.

Structure et gestion de la dette :

Le Syndicat Mixte du PETR n'est pas concerné.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL SYNDICAL :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir débattu,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Mention
exécutoire :
Oui**

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires tel que présenté
- de la tenue du débat relatif à ce rapport

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Claude BACHELET

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
d'Arras le
13/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025
Délibération n°2025/01

Date de la convocation :
30 janvier 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq,
Le vingt-huit février,

Date d'affichage :
30 janvier 2025

A Quatorze heures le 28 février 2025, les membres du Comité Syndical du PETER Ternois – 7 Vallées se sont réunis en séance publique, au Pôle De Vie Communal, 8, route de Saint Pol, 62130 Croisette, après convocation légale du trente janvier deux mille vingt-cinq sous la Présidence de Monsieur BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :
M CARPENTIER Yves, M EVRARD Michel, M PRINGARBE Steve, Mme QUENEHEN Isabelle, Mme SERGENT Jeannie, M THERET Benoît, M BOCQUILLON Sébastien, M GALLET Willy, M HOGUET Benoît, M MAAS Franck, M MONTEL Damien, M OLIVIER André, M BEAUCAMP Bertrand, M THERET Jean François.

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIN Etienne

La séance ouverte, le Président expose aux membres du Comité Syndical que conformément au Code général des collectivités territoriales, un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir.

Nombre de membres :
En Exercice : 36
Présents : 22
De Votants : 22

Présentation du périmètre du PETER :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Ternois 7 Vallées a été créé le 8 juin 2017 à l'initiative des deux Communautés de communes du Ternois et des 7 Vallées. Il couvre le périmètre des 103 communes de la Communauté de communes du Ternois et des 66 communes de la Communauté de communes des 7 Vallées, soit un ensemble de 169 communes. Situé au cœur du Département du Pas-de-Calais, le territoire du PETER Ternois 7 Vallées est large de 1 130 km² de surface, réunissant 66 913 habitants (au 1^{er} janvier 2021) pour une densité en moyenne de 60 habitants/km².

Objet de la délibération :
Débat d'Orientations
budgétaires et
Rapport
d'Orientations
budgétaires

Les missions :

Conformément à ses statuts, le PETER Ternois 7 Vallées a pour objet :

- D'élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes qui le composent, définissant l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, environnemental, culturel et social et les actions en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, de promotion de la transition énergétique et écologique, et toutes autres actions d'intérêt territorial.
- De fédérer et coordonner des actions et projets impactant l'aménagement

de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire. mettre en cohérence, accompagner et soutenir les actions et projets auprès des partenaires extérieurs.

- De mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale du territoire : élaborer, assurer le suivi, les révisions/modifications du document en cohérence avec les évolutions réglementaires et les enjeux de développement.
- De conduire la coordination des politiques d'aménagement, de développement économique et commercial, de promotion de la transition énergétique et écologique et de développement touristique.
- Être un cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre, porter et mettre en œuvre différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (Leader...).
- Porter en tant que maître d'ouvrage des actions dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire.

Bilan des actions réalisées :

Les actions réalisées au sein du PETR s'établissent comme suit :

- Sur le volet transition écologique : l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire à l'échelle du PETR a été adoptée en février 2022. Ce document de planification propose 32 actions qui répondent aux principaux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux du territoire. La mise en place d'un cadastre solaire est une action concrète réalisée en fonction des objectifs du PCAET.
- Sur le volet Mobilité : Au sein du PETR, une démarche de mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié couplé à un Schéma Directeur des Modes Actifs a été engagée en 2021. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la prise de compétences « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) par les deux Communautés de communes. L'élaboration du PMS se poursuit à l'échelle de chaque EPCI.
- Sur le volet Planification territoriale : l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) prescrit en juin 2021, sur le périmètre Ternois 7 Vallées, intégrant la révision du SCoT du Pays du Ternois.
- Sur le volet Habitat : Dans le prolongement des premières Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Hesdinois et du Ternois en 2017, le PETR a coordonné la réalisation d'un diagnostic préalable de l'habitat et d'une étude pré-opérationnelle définissant des orientations communes pour les deux territoires. Ces orientations concernent l'amélioration du confort des logements, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et / ou handicapées (maintien à domicile), la résorption de l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé, l'augmentation et la diversification de l'offre en logements locatifs abordables et le soutien à l'artisanat local. Les deux EPCI ont contractualisé avec un opérateur pour la mise en œuvre du marché de suivi-animation des OPAH. Des objectifs quantitatifs spécifiques sont, ainsi, définis pour chaque territoire sur la période 2019-2024. Des conventions ont été conclues entre chaque EPCI, l'Etat (DDTM) et l'ANAH, définissant des objectifs chiffrés de rénovation de logements à atteindre.

- L'animation du programme LEADER pour le développement rural du territoire.

Le PETR dispose d'une ingénierie au service des EPCI, communes et acteurs du territoire. Pour rappel, la composition de l'équipe en 2024 :

- Aurélie DAVAINÉ, Assistante et Gestionnaire LEADER
- Claire JEDRZEJCZAK, Animatrice LEADER

L'élaboration du SCoT pour 2024 :

Le SCoT reste la compétence principale dédiée au PETR. Prescrit en Conseil syndical du 24 juin 2021, le SCoT Ternois 7 Vallées, intègre la révision du SCoT du Pays du Ternois approuvé en 2016. En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et dans la poursuite de la rédaction des pièces composantes du SCoT, l'année 2024 a été consacrée à la co-construction du Document D'Orientations et D'Objectifs (DOO). Travaillé de concert avec les élus des commissions thématiques, le DOO fixe un cadre stratégique dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). C'est la traduction réglementaire du SCoT. Il se décline en 4 grands axes identiques au PAS, avec 13 orientations, 65 objectifs, 238 prescriptions et 193 recommandations.

A l'issue de la phase de co-construction du DOO au sein des commissions, il a été présenté et pré-validé en bureau syndical du 28 novembre 2024 afin d'être présenté en Conférence des maires du PETR en date du 13 décembre 2024.

Perspectives 2025 :

Les missions du PETR pour l'année 2025 seront principalement consacrées à la finalisation du SCoT Ternois 7 Vallées et à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

- En ce qui concerne le SCoT, le premier trimestre de l'année est dédié à l'écriture des documents annexes, l'organisation de réunions citoyennes et la tenue d'une exposition explicative, conformément à la délibération de prescription. Le deuxième semestre consistera à finaliser toutes les pièces du SCoT pour l'arrêt-projet, prévu au mois d'avril. Il s'en suivra la consultation des Personnes Publiques Associées et des Personnes publiques consultées pour une durée de trois mois. A l'issue de la consultation PPA et PPC, l'enquête publique se déroulera au cours du mois de septembre pour une durée d'un mois. Le commissaire enquêteur rendra son rapport un mois après la date de la clôture de l'enquête. A ce stade, le SCoT entrera dans une phase de réécriture pour une intégration des remarques issues de la consultation des Personnes publiques ainsi que de l'enquête publique.
- Pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET, elle se réalise en interne. Une équipe technique autour des techniciens de la Communauté de Communes du Ternois et des 7 Vallées a été formée, avec en appui un technicien énergie de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. La durée de la mission est estimée à 9 mois structurée comme suit :
 - Mission 1** : Analyse bibliographique des documents de la Communauté de Commune du Ternois et de la Communauté de Communes des 7 Vallées (février 2025-mai 2025)
 - Mission 2** : Bilan du plan d'actions et réactualisation (février 2025- août 2025)
 - Mission 3** : Fourniture du rapport final (juin 2025-septembre 2025)

Recettes

La participation financière des EPCI constituant le fonctionnement permettront de financer les charges de fonctionnement. Le PETR sollicitera, par ailleurs, les différentes subventions mobilisables auprès des partenaires financiers, pour la concrétisation de ses projets.

Engagements pluriannuels envisagés :

Le PETR Ternois 7 Vallées poursuivra en 2025 et pour les années suivantes les actions engagées dans le cadre de ses politiques, notamment au titre de la mise en œuvre de la compétence SCOT. La mise en œuvre opérationnelle totale ou partielle des dynamiques et programmes initiés par le PETR, (PMS/SDMA, Clim'Agri et PAT) seront désormais pilotés par les 2 EPCI. Ces dernières auront le libre choix d'en définir les priorités et modalités de mise en œuvre sur le plan financier et technique, tout en préservant les engagements initiaux pris.

Structure et gestion de la dette :

Le Syndicat Mixte du PETR n'est pas concerné.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL SYNDICAL :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir débattu,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Mention
exécutoire :
Oui**

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires tel que présenté
- de la tenue du débat relatif à ce rapport

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Claude BACHELET

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
d'Arras le
13/03/2025